

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
4. Bordereaux des comptes à payer 2018-10-A, 2018-10-B, 2018-10-C, 2018-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2018-09.
6. Nomination de membres du conseil au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
7. Nomination de membres au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Participation de membres du conseil à la journée de formation " La participation citoyenne au service de l'aménagement durable " organisée par l'Association québécoise d'urbanisme.
9. Participation de membres du conseil au souper-bénéfice organisé au profit du Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu.
10. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Journée de réflexion sur l'accessibilité universelle.
11. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2019.
12. Directives de changement DC-04 et DC-07 concernant le contrat ING 18-P02-A01 relatif aux travaux de réfection de voirie en 2018 sur diverses rues de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Modifications d'un surplus réservé - Alimentation électrique et équipement de télécommunication de la nouvelle école du secteur de la gare.

14. Autorisation de signature relativement aux évaluations sommaires des travaux réalisés par Bell Canada et Vidéotron - Nouvelle école primaire.
15. Autorisation de signature - Convention de transaction-quittance relative au dossier portant le numéro 750-17-003247-172.
16. Contrat d'utilisation à intervenir entre Autonomik! - Organisme de véhicules libre-service et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Acte de servitude de passage sur une partie du lot 5 393 255 au cadastre du Québec - Mandat au notaire.
18. Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Proclamation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.
20. Grilles des critères d'évaluation et de pondération des offres - " Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur de développement, d'aménagement et d'architecture " et " Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'infrastructure et environnement ".
21. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 septembre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 septembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-87, 2018-97, 2018-91, 2018-92, 2018-93, 2018-94, 2018-95, 2018-96, 2018-98, 2018-99, 2018-100 et 2018-101.
24. Demande de dérogation mineure 2018-07 concernant le 1074, chemin de la Montagne.
25. Demande de dérogation mineure 2018-08 concernant le lot 6 164 149 au cadastre du Québec, situé sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
26. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 1168 relatif au " Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire " afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés.
27. Adoption du projet de Règlement numéro 1168-2, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés ".
28. Questions de l'assistance.
29. Levée de la séance.
30. Information
 - a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

...Avant de débiter la séance, monsieur le maire Yves Corriveau félicite monsieur Simon Jolin-Barrette, député, pour sa réélection dans le comté de Borduas ainsi que monsieur François Legault, chef du parti Coalition Avenir Québec, pour son élection à titre de premier ministre.

2018-349

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Ginette Poirier	Position de M. Louis Toner - projet rue Saint-Georges - campagne de désinformation
Mme Caroline Desfossés	Caméra de surveillance privée - réglementation applicable Taxi-bus Positionnement de l'arrêt d'autobus - épicerie Métro
M. Ferdinand Berner	Gratuité transport local - statistiques d'utilisation Agriculture urbaine
M. Louis-Georges Cournoyer	PPU Centre-ville - échéancier Projet rue Saint-Georges - circulation

2018-350

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-351

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-10-A, 2018-10-B, 2018-10-C, 2018-10-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-10-A, au montant de 2 989 311,70 \$, numéro 2018-10-B, au montant de 2 273,94 \$, numéro 2018-10-C, au montant de 387 526,35 \$, numéro 2018-10-D, au montant de 957 935,69 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-10, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 27 septembre 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 30 août au 26 septembre 2018, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 26 septembre 2018.

2018-352

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-09 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 septembre 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-353

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la constitution de la " Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu " a été décrétée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 août 2018 et publiée dans la Gazette officielle du Québec le 22 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de ladite Régie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un délégué et un substitut afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de cette Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur le maire Yves Corriveau, délégué, et monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault, substitut, au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2018-354

NOMINATION DE MEMBRES - COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE des postes de membres au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement du mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme mesdames Annabel Duguay et Gaëlle Dupuis, à titre de membre au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, à compter du 3 octobre 2018.

2018-355

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À LA JOURNÉE DE FORMATION
" LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE "**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de madame Brigitte Minier, conseillère municipale, et de messieurs Emile Grenon Gilbert et Louis Toner, conseillers municipaux, à la journée de formation " La participation citoyenne au service de l'aménagement durable ", organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, qui se tiendra le 3 novembre 2018, à Saint-Jean-sur-Richelieu, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 224,20 \$, taxes incluses, par personne, soit un montant total de 672,60 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-16 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 26 septembre 2018.

Que le conseil autorise également le remboursement des autres dépenses encourues reliées à cette participation.

2018-356

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL AU SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU
GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de cinq (5) membres du conseil au souper-bénéfice organisé au profit du Centre d'entraide familiale Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu, qui se tiendra le 27 octobre 2018, à Otterburn Park, et autorise la dépense au montant de 30,00 \$ par personne, soit un montant total de 150,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-15 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 25 septembre 2018.

2018-357

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - JOURNÉE DE
RÉFLEXION SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 600,00 \$ à l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR), dans le cadre de l'organisation et la tenue de la journée internationale des personnes handicapées qui se tiendra le 3 décembre 2018 au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, sous le thème " Journée de réflexion sur l'accessibilité universelle ", organisée par ladite Association, l'Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie (ATCCM) et le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu (PCVR).

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-14 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 septembre 2018.

2018-358

ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2019

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2019, définis à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 19 septembre 2018.

2018-359

DIRECTIVES DE CHANGEMENT DC-04 ET DC-07 - CONTRAT ING 18-P02-A01 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2018 - DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-167 adoptée lors de la séance tenue le 3 avril 2018 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 18-P02-A01 concernant des travaux de réfection de voirie en 2018 sur diverses rues de la ville de Mont-Saint-Hilaire à Pavage Maska inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger les instabilités de la fondation, particulièrement sur la rue Forest, afin d'assurer des travaux de qualité (correction de ventres de boeuf, remplacement d'argile par du granulat, etc.), tel qu'il appert à la directive de changement DC-04;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement du prix du bitume a dû être effectué conformément au devis, tel qu'il appert à la directive de changement DC-07;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la directive de changement DC-04 concernant la correction des instabilités de fondation, au montant de 40 689,19 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 18-P02-A01 pour les travaux de réfection de voirie 2018 sur diverses rues.

Que ce conseil approuve également la directive de changement DC-07 concernant l'ajustement du prix du bitume, au montant de 46 523,40 \$, incluant les taxes, dans le cadre du même contrat.

Que ces directives de changement sont approuvées en conformité à la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 6 septembre 2018.

Que les dépenses décrites au bon de commande SI 18-46, au montant de 40 689,19 \$, incluant les taxes, et au bon de commande SI 18-47, au montant de 46 523,40 \$, incluant les taxes, soient payables à même le Règlement numéro 1263 (poste budgétaire 58-218-12-633), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-360

MODIFICATIONS D'UN SURPLUS RÉSERVÉ - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION - NOUVELLE ÉCOLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-049 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 5 février 2018, par laquelle le conseil autorisait la création d'un surplus réservé "Alimentation électrique - école" pour permettre le paiement des travaux reliés à l'alimentation électrique de la nouvelle école primaire dans le Village de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE le surplus réservé servira à défrayer, outre l'alimentation électrique (Hydro-Québec), les frais de déplacement des lignes des réseaux et équipements de télécommunication (Bell Canada et Vidéotron);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le nom du surplus réservé "Alimentation électrique - école" soit remplacé par le nom "Alimentation électrique et équipements de télécommunication - nouvelle école".

Que ce conseil augmente à 161 000,00 \$ le surplus réservé "Alimentation électrique et équipements de télécommunication - nouvelle école", en appropriant à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), une somme additionnelle de 98 000,00 \$.

Que des sommes puissent être remboursées à la Commission scolaire des Patriotes, à même ce surplus réservé, advenant le cas où cette dernière devrait déboursier des frais directement à Hydro-Québec, Bell Canada ou Vidéotron pour des travaux réalisés dans le cadre de la nouvelle école primaire dans le Village de la Gare.

2018-361

AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVALUATIONS SOMMAIRES DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR BELL CANADA ET VIDÉOTRON - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT l'annonce faite par la Commission scolaire des Patriotes relativement à la construction d'une nouvelle école dans le Village de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déplacement de la ligne aérienne se trouvant sur le site actuel ainsi que des travaux d'alimentation des réseaux de télécommunication pour le nouveau bâtiment sont requis;

CONSIDÉRANT les évaluations sommaires du coût des travaux produites par Bell Canada et Vidéotron;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les évaluations sommaires du coût des travaux émises par Bell Canada portant le numéro de projet H77848 et par Vidéotron portant le numéro de projet ING-291422.

2018-362

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE TRANSACTION-QUITTANCE RELATIVE AU DOSSIER NUMÉRO 750-17-003247-172

CONSIDÉRANT QU'une action négatoire de servitude et en dommages et intérêts ainsi qu'un recours pour enrichissement sans cause a été déposé en décembre 2017 à la Cour supérieure par P. Talbot inc. et Jean-Guy Talbot contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, son maire, le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'ancien maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que d'anciens fonctionnaires sous le numéro 750-17-003247-172;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs et les défendeurs souhaitent régler le présent dossier hors cour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate M^e Martine Burelle, avocate, afin de signer, pour et au nom des défendeurs mentionnés ci-dessus, la convention de transaction-quittance à cette fin.

2018-363

CONTRAT D'UTILISATION - AUTONOMIK! - ORGANISME DE VÉHICULES LIBRE-SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite contribuer à l'implantation d'Autonomik! sur son territoire visant la mise en opération d'un service d'autopartage;

CONSIDÉRANT QU'un contrat doit être conclu entre les parties à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet de " Contrat d'utilisation " à intervenir entre Automonik! - Organisme de véhicules libre-service et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel projet de contrat est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

2018-364

ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 393 255 AU CADASTRE DU QUÉBEC - MANDAT AU NOTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte qu'une servitude de passage sur une partie du lot 5 393 255 au cadastre du Québec soit consentie en faveur du propriétaire de la résidence située au 514, montée des Trente, à Mont-Saint-Hilaire.

Que cette servitude de passage soit approuvée en conformité avec la recommandation de madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, contenue dans son rapport en date du 18 septembre 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, devant l'étude Richer, Rivet & associés, notaires, l'acte de servitude de passage sur une partie du lot 5 393 255 au cadastre du Québec.

2018-365

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554, précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que, conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-366

PROCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil proclame la Ville de Mont-Saint-Hilaire, municipalité alliée contre la violence conjugale.

2018-367

GRILLES DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT, D'AMÉNAGEMENT ET D'ARCHITECTURE - ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

Que ce conseil approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de " Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur de développement, d'aménagement et d'architecture " ainsi que la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de " Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'infrastructure et environnement ", lesquelles grilles sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition : mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition : monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2018-368

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 septembre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-07-R : Projet d'élaboration d'une politique d'agriculture urbaine
- 2018-08-R : Acquisition de bouteilles d'eau permettant la recharge

2018-369

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 septembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-370

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-87, 2018-97, 2018-91, 2018-92, 2018-93, 2018-94, 2018-95, 2018-96, 2018-98, 2018-99, 2018-100 ET 2018-101

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 25 septembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- Révision PIIA 2017-87 : 1074, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2018-130-R (annexe A)
- PIIA 2018-97 : 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2018-131-R (annexe B)
- PIIA 2018-91 : 246, rue Hélène-Boullé
Plans et recommandation 2018-133-R (annexe C)
- PIIA 2018-92 : 86, rue Plante
Plans et recommandation 2018-134-R (annexe D)
- PIIA 2018-93 : 636, rue Doyle
Plans et recommandation 2018-135-R (annexe E)
- PIIA 2018-94 : 687, Grande Allée
Plans et recommandation 2018-136-R (annexe F)
- PIIA 2018-95 : 912, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2018-137-R (annexe G)
- PIIA 2018-96 : 650, rue des Éperviers
Plans et recommandation 2018-138-R (annexe H)
- PIIA 2018-98 : 636, rue des Éperviers
Plans et recommandation 2018-139-R (annexe I)
- PIIA 2018-99 : 502, rue de la Grotte
Plans et recommandation 2018-140-R (annexe J)

- PIIA 2018-100 : 218, rue des Français
Plans et recommandation 2018-141-R (annexe K)
- PIIA 2018-101 : 229, rue des Voyageurs
Plans et recommandation 2018-142-R (annexe L)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " L " pour en faire partie intégrante.

...Étant donné qu'un problème technique est survenu pour la présentation des points 24 et 25 de l'ordre du jour concernant les deux demandes de dérogations mineures, les points 26 et 27 sont étudiés préalablement à ces demandes.

2018-371

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1168 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 1168 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés.

2018-372

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1168-2, INTITULÉ: " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1168 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT POUR CERTAINS EMPLOYÉS "

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a sanctionné, le 19 avril 2018, le projet de loi n° 155, intitulé: " Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ";

CONSIDÉRANT QUE cette loi modifie notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipale* afin de prévoir, entre autres, l'exigence pour les municipalités de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux dans le but d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés;

CONSIDÉRANT QUE la loi susmentionnée stipule que cette interdiction doit être introduite dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux dans les six mois de l'entrée en vigueur de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1168-2, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire* afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés ", soit et est adopté par ce conseil.

...Monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-07.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-07 concernant le 1074, chemin de la Montagne :

Aucune intervention.

2018-373

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-07 CONCERNANT LE 1074, CHEMIN DE LA MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-07 présentée par le propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 1074, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une superficie nette de plancher de 180 mètres carrés pour un logement bigénérationnel, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une superficie nette de plancher maximale de 100 mètres carrés, permettant ainsi une dérogation de 80 mètres carrés, et ce, tel qu'il appert au plan du rez-de-chaussée E1 et au plan de l'étage E2 émis par madame Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, en date du 12 juillet 2018, révisés en date du 9 août 2018, joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme l'aménagement, en zone agricole, d'un logement bigénérationnel détaché du bâtiment principal à usage habitation unifamiliale isolée.

...Monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-08.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-08 concernant le lot 6 164 149 au cadastre du Québec :

Des interventions sont effectuées relativement à cette demande, notamment quant à la hauteur du bâtiment projeté, le nombre de logements prévus, la distance entre l'arrière du bâtiment et la montagne et le moment où il sera construit.

2018-374

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-08 CONCERNANT LE LOT 6 164 149 AU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-08 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 6 164 149 au cadastre du Québec, situé sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant secondaire de 4,72 mètres alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, à la grille des spécifications de la zone C-11, une marge minimale de 5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,28 mètre. La demande a également pour but d'autoriser un enclos à déchets servant au remisage des conteneurs hors sol en cour arrière à une distance de 0,75 mètre de la ligne de lot alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance minimale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,25 mètre. De plus, la demande a pour but d'autoriser une bande gazonnée de 1,95 mètre le long de la ligne avant alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit l'aménagement d'une bande gazonnée d'au moins 3 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,05 mètre. La demande vise aussi à autoriser une bande gazonnée de 0,75 mètre le long de la ligne arrière alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit l'aménagement d'une bande gazonnée d'au moins 1,80 mètre, permettant ainsi une dérogation de 1,05 mètre, et ce, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 14 mai 2018, révisé en date du 31 août 2018, portant le numéro de minute 50535, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) sur le lot mentionné ci-dessus.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition : mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition : monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Capacité de l'usine de traitement des eaux usées
M. Gaston Meilleur	Collecte des matières recyclables Site de compostage pour les citoyens
M. Jean-Yves Héroux	PMAD - densification des 3 ^{ème} Couronnes Conférence du 24 septembre 2018 de " Vivre en ville " - diffusion
M. Jacques Charbonneau	Propriété des lots 3 956 743 et 3 956 744
M. Louis-Georges Cournoyer	Construction du 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - vue sur la montagne Projets de construction en cours d'approbation - boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Politique sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme - registre
Mme Louiselle Dubé	Traitement des eaux usées - mécanisme de protection de la rivière Richelieu Professionnalisme des horticultrices de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Antoinette Leroux	Construction d'un immeuble à logements - secteur de la Gare Achèvement des bâtiments commerciaux en construction - secteur de la Gare

M. Jean-Luc Halde

Stationnement face au Strøm Spa
Servitude - 514, montée des Trente

M. Gérard Godbout

Élection de Simon Jolin-Barrette
Satisfaction face à la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Claude Fortier

Construction d'un bâtiment - 886, boulevard
Sir-Wilfrid-Laurier

2018-375

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 10.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**